



UN MANIFESTE
pour l'égalité des chances
en éducation des adultes

11^e Assemblée générale

Le dimanche 14 juin

PAVILLON JEAN-BRILLANT
de l'Université de Montréal



Mouvement québécois
des adultes en formation

Cahier du participant

Stationnement (14 juin)

À votre arrivée à l'aire de stationnement (si vous utilisez le garage Louis-Collin), vous devez prendre un coupon au poste d'entrée et le présenter ensuite à la table d'accueil de l'assemblée générale. Un montant de 12 \$ vous sera remis ce qui vous permettra de régler les frais de stationnement pour la journée lors de votre départ.



Repas

Les repas du midi et les pauses sont inclus dans votre inscription.

Un montant vous est remis pour le repas du soir que vous pouvez prendre où bon vous semble.



Retour des participants

IMPORTANT

Les participants prenant l'autobus en après-midi le dimanche 14 juin doivent prendre leurs bagages avec eux en quittant l'hôtel le matin.



Les participants quittant Montréal entre 11 heures et midi le dimanche, doivent s'adresser à la table d'accueil, pour obtenir un coupon pour le taxi.

Table des matières

Informations	info_I
Programme et horaire du samedi 13 juin	5
11 ^e assemblée générale du MQAF le 14 juin	7
Règles de procédure	8
Ordre du jour	11
Procès-verbal de la 10 ^e assemblée générale	13
Rapport du président - État de la situation du MQAF	25
États financiers 2014	33
Procédures d'élection	43



Programme et horaire du samedi 13 juin 2015

Un manifeste pour l'égalité des chances en éducation des adultes

Samedi 13 juin

- 9 h** **Annonces et planification**
- 9 h 15** **Plénière - Panel**
Paroles croisées
- 10 h 45** **PAUSE**
- 11 h** **Atelier du MQAF**
- 12 h 30** **REPAS**
- 14 h** **Cinq assemblées thématiques simultanées**
- 15 h** **Pause**
Préparation des rapports des assemblées thématiques
- 15 h 30** **Plénière de clôture**
Rapport sur les assemblées thématiques - déclaration finale
- 18 h** **CLÔTURE**
Soirée libre



UN MANIFESTE
pour l'égalité des chances
en éducation des adultes

**11^e Assemblée
générale** Le dimanche 14 juin

11^e assemblée générale

Mouvement québécois des adultes en formation - MQAF

Dimanche 14 juin 2015 - 9 h 30

Règles de procédures

- 1- Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il décline ses nom, prénom et provenance académique, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
- 2- L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
- 3- Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
- 4- Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
- 5- Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
- 6- Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
- 7- Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande : « Êtes-vous prêts à passer au vote ? »
- 8- Tout membre peut en appeler d'une décision du président mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix : « La décision du président est-elle maintenue ? »
- 9- En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.
- 10- La « question préalable » ne peut être proposée que s'il y a eu cinq interventions. Lorsque la « question préalable » est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant : « Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale ? » Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers ($\frac{2}{3}$) des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.
Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers ($\frac{2}{3}$) des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.
- 11- a) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement;
b) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.



- 12- Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
- 13- Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :
- a) Ajournement (sujette à débat) ;
 - b) Suspension de séance (sujette à débat) ;
 - c) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations) ;
 - d) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations) ;
 - e) Dépôt (n'est pas sujette à débat) ;
 - f) Demande de la question préalable (le président doit demander à l'assemblée si elle est prête à passer au vote immédiatement) ;
 - g) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quant à l'à-propos ou à l'opportunité). Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.
- 14- Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers ($\frac{2}{3}$) des voix.
- 15- a) Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever ;
- b) Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres ;
 - c) Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix ;
 - d) Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.
- 16- Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers ($\frac{2}{3}$) des voix.
- 17- Les règles de procédure du Guide de procédure des assemblées délibérantes (UdeM, Secrétariat général, 1991) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les Règlements généraux de l'Association.

Ordre du jour proposé

11e assemblée générale du MQAF – Dimanche, 14 juin 2015 à 9 h

Pavillon 3200, 3200 avenue Jean-Brillant

- 9 h 30** Ouverture de la 11e assemblée générale du MQAF
Élection aux postes de présidence et de secrétaire d'assemblée
Élection au poste de président des élections
Explication de la procédure d'élection et du rôle des membres d'un conseil d'administration par le président des élections (cahier page 43)
Adoption des règles de procédure d'assemblée (cahier page 8)
Adoption de l'ordre du jour (cahier page 11)
Adoption du procès-verbal de la 10e assemblée générale (cahier page 13)
Suivis du procès-verbal
Rapport du conseil d'administration et présentation des propositions qui en découlent (cahier page 25)
Dépôt des états financiers au 31 décembre 2014 (cahier page 33)
- 10 h 30** **PAUSE**
- 10 h 45** **Rapport du président des élections**
Fin de la période des mises en candidature
Élection au poste de président et de secrétaire général du conseil d'administration du MQAF
Procédure d'élection (cahier page 43)
Nomination des scrutateurs
Discours des candidats/Élection
- 11 h** Élection pour les postes au conseil d'administration
Procédure d'élection (cahier page 43)
Nomination des scrutateurs
Discours des candidats
Élection
- 11 h 45** Rapport du président des élections
Présentation du nouveau conseil d'administration pour l'année 2015-2016
Mot du président élu
- 12 h 30** **CLÔTURE**

UN MANIFESTE
pour l'égalité des chances
en éducation des adultes

**11^e Assemblée
générale** Le dimanche 14 juin

Procès-verbal de la 10^e assemblée générale du Mouvement québécois des adultes en formation

Procès-verbal de la 10^e assemblée générale du Mouvement québécois des adultes en formation

tenue le 6 avril 2014 au Pavillon 3200 Jean-Brillant de
l'Université de Montréal.

Étaient présent-e-s :

Louis-Philippe Arsenault, Leidy Barrera, Johanne Bélisle, Laurianne Blais Lapointe, Samuel Bolduc, Stephan Boll, Abdelouahed Bouaabila, Dominique Caron, Alexandra Chachai, François-Olivier Champagne, Johanne Collin, Marie-Josée Corbeil, Adama Coulibaly, Annie Crevier, Jonathan Daraïche, Karine Deest, Gabriel Demers-Hamel, Sabrina Desgagné, Raymonde Douillard, Carolyne Drouin, Sophie Dubuc, Gilles Duchesne, Jessika Dupuis, Yvonne Ellis, Frédérick Ethier, Aloys Willy Etoundi, Raphael Favron, Clement Fortin, Gyll Gagné, Jacinthe Gagnon, Marie-Pier Galarneau, Mary-Claude Gallant, Cindy Gallant, Annie Gamache, Julie Gauthier, Dominic Girard, Jennyfer Godin-Cusson, Karine Grenier, Évelyne Grondine, Yoann Inkel, Catherine Jasmin, Nasser Jomaa, Vicky Joubert, Fatine Kabbaj, Marc-André Labrecque, Sylvain Lambert, Jessica Laperrière, Maxime Lapierre, Susy Lapointe, Véronique Lavigne, Nancy Lavoie, Bianka Lemay, Daisy Lessard Duchesne, Raphael Levasseur, Mylène Mac Donald, Cynthia Malenfant, Christian Mampouya, Robert Martin, Poonoosami Mootin, Pierre Paquet, Nico Pelletier, Isabelle Poirier, Chantal Raiche, Tania Robinson Therrien, Lyne Rose, Christelle Sanrey, John Adam Shchomak, Stéphanie Soucy, Karine St-Denis, Denis Sylvain, Sébastien Synnett, Pierre-Luc Taillon, Cynthia Tessier, Mélanie Toutant, Maxime Tranchemontagne, Jacinthe Verreault

Président du conseil d'administration:

M. Robert Martin

Présidente d'assemblée

M. Denis Sylvain

Secrétaire d'assemblée

M. Claude Garon

Présidente des élections

Mme Ghislaine Brunelle

1. Ouverture: Allocution de M. Robert Martin

Lorsqu'on additionne le nombre d'inscriptions au secondaire général, au secondaire professionnel, au cégep et à l'université, nous sommes une communauté d'environ 350 000 étudiantes et étudiants adultes dans les établissements publics d'enseignement au Québec. Il nous faut constater toutefois que, hormis les cégeps et les universités, nous n'avons à peu près aucune possibilité de faire valoir nos points de vue sur les programmes d'études, les méthodes pédagogiques, les règles de vie dans l'établissement et l'ensemble des conditions dans lesquelles nous effectuons nos études. Nous sommes des adultes, mais ce sont souvent d'autres personnes qui prennent toutes les décisions à notre place.

C'est dans l'espoir de remédier à cette réalité, pour nous donner une voix commune, que le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) a été créé en 2005. Nous en sommes cette année à notre 12^e colloque, et il est indéniable que nos 11 premières rencontres ont permis de cerner les principaux problèmes et embûches que nous devons affronter à titre d'adultes dans notre parcours de formation. Ces difficultés, qui sont particulièrement sérieuses au secondaire général et professionnel, et les solutions pour les surmonter, sont au cœur de notre programme politique. Celui-ci est inclus dans le cahier du participant que vous avez en main et je vous invite à le consulter.

Notre programme politique s'est construit sur plusieurs enjeux forts importants pour nous, qui traitent notamment de l'accessibilité à des services éducatifs qui répondent à nos besoins sociaux-culturels et économiques, ainsi que sur le droit d'exercer pleinement notre rôle de citoyennes et de citoyens. D'ailleurs, je voudrais attirer votre attention sur le droit d'association pour les étudiantes et les étudiants adultes du Québec, un élément central pour notre Mouvement.

Cette question est prioritaire, car au moment où je vous parle, les étudiantes et les étudiants adultes des centres d'éducation des adultes (CEA) et des centres de formation professionnelle (CFP) ne disposent d'aucun cadre juridique leur permettant de s'associer et d'assurer leur représentation dans leur école, dans leur commission scolaire et dans la société en général. Il s'agit assurément d'une injustice. Il existe bien un cadre législatif, la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants, mais elle s'applique uniquement aux cégeps et aux universités; les CEA et les CFP en sont exclus.

Cette loi donne aux associations étudiantes accréditées des droits très importants, dont la perception obligatoire de la cotisation de leurs membres, le droit de désigner les représentantes et représentants de leur choix auprès des autorités, ainsi que le droit d'occuper un local dans l'établissement. Ce sont, à notre sens, des droits fondamentaux, dont tous les étudiants adultes devraient pouvoir bénéficier. C'est pourquoi notre principale revendication porte sur l'inclusion des CEA et des CFP dans la loi sur les associations étudiantes. Une pétition est d'ailleurs en cours auprès de l'ensemble des associations étudiantes accréditées du Québec pour qu'elles appuient notre demande d'amender la Loi.

Si cela constitue notre priorité politique, d'autres questions d'actualité nous interpellent également. C'est le cas de la Politique d'éducation et de formation continue des adultes, que le Québec a adoptée en mai 2002 et dont le plan d'action est venu à échéance en 2007, sans jamais être renouvelé.

Cette politique était l'aboutissement d'une dizaine d'années de consultations et de réflexions, initiées lors des États généraux sur l'éducation. Elle comportait notamment de réformer la formation de base et d'en faire une priorité, d'ouvrir des canaux entre les milieux de l'emploi et de la formation et les ministères dont ils relèvent, d'améliorer l'accessibilité et la persévérance aux études en y affectant les ressources financières et humaines requises. Le plan d'action comportait également une campagne de sensibilisation de la population aux multiples possibilités de parfaire sa formation, et c'est de là qu'est née la Semaine québécoise des adultes en formation. Douze ans plus tard, le contexte de l'éducation des adultes a beaucoup évolué, c'est pourquoi cette politique, ainsi que son plan d'action doivent être mis à jour, et c'est ce que nous demanderons au nouveau gouvernement qui sera élu demain.



Nous avons cependant une préoccupation plus immédiate, soit notre colloque de cette année, dont le thème est *S'unir pour réussir*.

Les étudiantes et les étudiants des cégeps et des universités sont actifs au sein du MQAF. Dans leur cas, une question s'impose d'emblée comme thème de discussions : le Chantier sur le financement des universités, dont le dépôt du rapport est prévu en juin prochain.

Il y a des raisons de craindre que la future formule comporte des restrictions sur les programmes courts et les études à temps partiels, deux questions qui nous concernent directement en tant qu'étudiants adultes.

En atelier, les participants des cégeps et des universités chercheront à définir des stratégies à mettre en œuvre afin de combattre toute mesure qui aurait pour conséquence de réduire l'accessibilité aux études universitaires pour les étudiants inscrits dans les programmes courts ou qui étudient à temps partiel. *S'unir pour réussir* prend donc ici tout son sens!

Les étudiantes et les étudiants du secondaire général et du secondaire professionnel constituent une grande préoccupation pour le MQAF. Nous avons donc construit un colloque qui nous amènera certainement à nous rapprocher davantage pour nous unir vers la réussite.

Si l'on y pense, l'établissement scolaire que nous fréquentons est d'abord et avant tout une communauté étudiante et enseignante. C'est dans cet esprit que, tout en continuant à avoir pour priorité de donner la parole aux adultes en formation, comme nous l'avons fait au cours des 11 premiers colloques, nous avons souhaité enrichir notre compréhension du fonctionnement des centres d'éducation des adultes (CEA) et des centres de formation professionnelle (CFP) en invitant la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) à participer à nos travaux en ateliers.

L'échange de points de vue entre les adultes en formation et leurs enseignantes et enseignants, dans un cadre autre que celui des études, ne peut à notre sens qu'être fructueux, car même dans l'hypothèse de divergences de vue sur un certain nombre de points, il n'y a guère de doute que nos deux groupes ont de nombreux intérêts en commun, dont le plus important de tous : la réussite des étudiantes et des étudiants, un objectif qui est évidemment lié, entre autres, aux budgets consacrés à l'éducation des adultes, aux choix pédagogiques et à la qualité du milieu de vie qu'est l'école.

Entre autres, étudiants adultes et enseignants n'auraient-ils pas intérêt à échanger de l'information et des points de vue, voire à adopter des stratégies et des revendications communes au cours des réunions du conseil d'établissement ?

Pourquoi ne pas pousser la collaboration plus loin? Avec le recul du temps, on pourra possiblement considérer le 12^e Colloque comme un grand succès, dans la mesure où il permettra d'établir des liens plus soutenus entre le MQAF et la communauté enseignante. C'est là, à mon sens, un des principaux enjeux de cette fin de semaine.

Sur ce, je nous souhaite un colloque agréable et enrichissant.

2. Élection aux postes de présidence et de secrétaire d'assemblée

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par M. Yoann Inkel, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Denis Sylvain comme président d'assemblée et M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

3. Élection au poste de présidence des élections

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par Mme Yvonne Ellis, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Ghislaine Brunelle comme présidente des élections. M. Bélisle invite les personnes intéressées à poser leur candidature sur le formulaire disponible à cette fin.

4. Adoption des règles de procédure d'assemblée

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Marie-Josée Corbeil, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure d'assemblée telles que proposées.

5. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Susy Lapointe, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, qui se lit comme suit :

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Ouverture : Allocution de M. Robert Martin
2. Élections aux postes de présidence et de secrétariat d'assemblée
3. Élection au poste de présidence des élections
4. Adoption des règles de procédure d'assemblée
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Rapport de la présidente des élections
7. Adoption du procès-verbal de la 9^e assemblée générale
8. Suivis du procès-verbal
9. Dépôt des États financiers au 31 décembre 2013 et prévisions budgétaires 2014
10. Étude des propositions découlant des ateliers du samedi 5 avril.
11. Rapport de la présidente des élections
12. Élection au poste de la présidence et du secrétariat général



13. Élections aux différents postes de directeurs/trices sur les quatre instances académiques
(Trois par instance)
14. Résultat des élections et présentation du nouveau conseil d'administration pour l'année 2014
15. Destruction des bulletins de vote
16. Mot de la présidence élue
17. Clôture

6. Rapport de la présidente des élections

La présidente des élections informe l'assemblée qu'elle a reçu jusqu'à maintenant une candidature à la présidence, une candidature au secrétariat général, huit candidatures pour les CEA (trois postes disponibles), quatre candidatures pour les CFP (trois postes disponibles), deux candidatures pour les cégeps (trois postes disponibles) et trois candidatures pour les universités (trois postes disponibles). Elle rappelle que les personnes intéressées ont jusqu'à 10 h 30 pour déposer leur bulletin de candidature.

7. Adoption du procès-verbal de la 9e assemblée générale

Sur proposition de Mme Catherine Jasmin, appuyée par Mme Karine St-Denis, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 9e assemblée générale.

8. Suivis du procès-verbal

Mme Catherine Jasmin rappelle que l'exclusion des CEA et des CFP du champ d'application de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants a été au cœur du 11e colloque et de la 9e assemblée générale de l'an dernier.

Elle cède la parole à Mme Fatine Kabbaj, qui est responsable de la mise en œuvre d'un des points du plan d'action, soit de solliciter l'appui des associations accréditées des cégeps et des universités pour inclure les CEA et les CFP dans la Loi. Mme Kabbaj souligne que cette opération est présentement en cours. À ce jour, précise-t-elle, une dizaine d'associations appuient notre demande d'amender la Loi.

Tel que décidé l'an dernier, le MQAF a participé, les 30 et 31 mai 2013, à l'événement « Les 24 heures pour un Québec apprenant ». La rencontre était organisée par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) et elle avait pour objectif principal de définir, pour les prochaines années, les grandes orientations du mouvement pour l'éducation et la formation des adultes. L'événement a suscité une forte participation et donné lieu à des échanges fructueux.

En ce qui concerne les universités, M. Denis Sylvain, le président de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) rappelle que le principal événement de la dernière année a été le Sommet sur l'enseignement supérieur. La Fédération y a occupé un des sièges et elle a participé à toutes les phases du Sommet, où elle défend bec et ongles l'accès aux études universitaires pour tous

les adultes qui en ont le désir et la capacité. Entre autres, la Fédération a obtenu que le service de l'aide financière aux études du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport effectue une vaste étude sur la situation socio-économique des étudiants à temps partiel. Ce mode d'études est de loin majoritaire chez les adultes qui étudient à l'université.

9. Dépôt des États financiers au 31 décembre 2013 et prévisions budgétaires 2014

L'État des résultats au 31 décembre 2013 indique que les revenus du Mouvement pour l'ensemble de l'exercice financier se sont chiffrés à 41 669 \$ et les dépenses à 45 391 \$, ce qui a laissé un déficit de 3 722 \$; ces données se comparent à celles des années antérieures.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée, appuyée par Mme Véronique Lavigne, il est résolu à l'unanimité de recevoir l'État des résultats du MQAF pour l'année 2013.

Pour l'année 2014, on prévoit des revenus de 43 000 \$ et des dépenses de 40 825 \$, ce qui laisserait un excédent de 2 175 \$.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par M. Nico Pelletier, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires du MQAF pour l'exercice financier 2014.

10. Étude des propositions découlant des ateliers du samedi 5 avril

► Proposition 1

Considérant que la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont participé au 12^e Colloque des adultes en formation;

considérant que les travaux en ateliers ont permis de dégager bon nombre de points d'intérêt commun entre les enseignants et les étudiants adultes;

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par Mme Cynthia Tessier, il est résolu à l'unanimité que le MQAF invite la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) à créer un groupe de travail pour étudier les sujets d'intérêt commun, notamment le manque de temps pour le suivi pédagogique, les trop longs délais pour obtenir des explications de l'enseignant, une conséquence des ratios enseignants/étudiants trop élevés, le manque de matériel pédagogique et d'équipement, l'absence de services de garde adaptés aux besoins des étudiants-parents, l'insuffisance des ressources humaines spécialisées, le délabrement des écoles, l'emprise d'Emploi Québec et des CLE dans les CEA et les CFP, les codes de vie et les règles disciplinaires souvent trop rigides, la réforme des programmes et l'insuffisance des budgets consacrés à l'éducation des adultes.



► **Proposition 2**

Considérant que, dans le cadre du Sommet sur les universités, le Rapport du chantier sur le financement des universités sera déposé à la fin de juin;

considérant que, depuis 1985, il y a eu trois tentatives de réduire le financement des microprogrammes et des programmes de certificat, voire de les abolir;

considérant qu'il y a lieu de craindre la répétition d'un tel scénario dans le Rapport du chantier sur le financement des universités;

considérant que, dans le passé, les étudiantes et les étudiants adultes ont été au cœur des campagnes de protestation qui ont contré la volonté gouvernementale de réduire le financement des programmes courts;

considérant l'engagement de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation des adultes (FAEUQEP) de combattre toute velléité de réduire le financement de ces programmes, qui sont essentiels pour l'accès des adultes aux études universitaires, particulièrement pour les femmes, qui constituent plus de 70 % de l'effectif étudiant adulte;

Sur proposition de Mme Catherine Jasmin, appuyée par Mme Chantal Raiche, il est résolu à l'unanimité que le MQAF s'associe à la campagne que mènera éventuellement la FAEUQEP pour combattre la réduction du financement des programmes de certificat et des microprogrammes.

► **Proposition 3**

Considérant que le Conseil international de l'éducation des adultes (CIEA) tiendra sa prochaine assemblée mondiale du 10 au 15 juin 2015, à Montréal;

considérant que le CIEA est composé d'organisations non gouvernementales, d'associations citoyennes, de réseaux régionaux et sectoriels et de personnes provenant de 75 pays, et qu'il a pour objectif premier de promouvoir l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie;

considérant que le Mouvement québécois des adultes en formation(MQAF) et la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP) sont membres du CIEA depuis plusieurs années;

considérant que le MQAF et la FAEUQEP sont également membres de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), qui sera le pivot de l'organisation de l'événement;

considérant que plusieurs adultes engagés dans un programme d'apprentissage provenant de nombreux pays participeront à l'assemblée mondiale.

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par M. Frédéric Éthier, il est résolu à l'unanimité que le MQAF et la FAEUQEP participent activement à la prochaine assemblée mondiale du Conseil international de l'éducation des adultes (CIEA) selon des modalités à être déterminées.

► **Proposition 4**

Considérant que quelque 1,3 million de Québécoises et de Québécois de plus de 16 ans ont des difficultés importantes en lecture;

considérant que cette réalité constitue un frein, d'abord pour les personnes elles-mêmes, mais aussi pour l'ensemble de la société;

considérant que la solution au problème suppose une action collective d'envergure;

considérant que le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) a lancé une campagne sur le thème « Ensemble contre l'analphabétisme »;

considérant que les principales revendications de cette campagne sont :

- l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme, incluant des mesures de lutte contre la pauvreté;
- la création d'un programme d'aide financière pour les personnes engagées dans une démarche d'alphabétisation;
- l'augmentation du budget des organismes populaires d'alphabétisation

considérant que, à ce jour, quelque 227 organismes et 12 520 personnes appuient officiellement cette campagne.

Sur proposition de Mme Catherine Jasmin, appuyée par Mme Marie-Josée Corbeil, il est résolu à l'unanimité que le MQAF se joigne à la campagne « Ensemble contre l'analphabétisme ».

► **Proposition 5**

Considérant que, entre les assemblées générales, c'est le conseil d'administration qui dirige le MQAF;

considérant que, dans une année, le conseil d'administration est appelé à prendre un



certain nombre de décisions;

considérant que, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, l'assemblée générale d'un organisme sans but lucratif doit ratifier les décisions que le conseil d'administration a prises au cours de la dernière année.

Sur proposition de Mme Yvonne Ellis, appuyée par Mme Jennyfer Godin-Cusson, il est résolu à l'unanimité que l'assemblée générale ratifie les actes du conseil d'administration pour l'année 2013-2014.

11. Rapport de la présidente des élections

La période de mise en candidature étant close, la présidente des élections indique qu'il y aura élection à la présidence, où deux personnes ont posé leur candidature, dans les centres d'éducation des adultes, où huit personnes convoitent les trois postes disponibles ainsi que dans les CFP, où il y a quatre candidats pour trois postes disponibles. Il n'y aura cependant pas de scrutin au secrétariat général, où une seule personne a posé sa candidature et dans les universités, où le nombre des candidats correspond aux trois sièges disponibles. Pour les cégeps, seulement deux personnes ont déposé leur candidature alors qu'il y a trois postes à pourvoir.

12. Élection à la présidence

Les deux candidats à la présidence, MM. Robert Martin et Jonathan Daraïche disposent d'une période de cinq minutes pour faire valoir leur candidature à l'assemblée.

13. Élections aux différents postes de directeurs/trices sur les quatre instances académiques (Trois par instance)

Les personnes inscrites dans un CEA ou un CFP se réunissent séparément pour élire leurs trois représentants. Chaque candidat dispose de deux minutes pour faire valoir sa candidature auprès de ses pairs, après quoi on procède au vote.

14. Résultat des élections et présentation du nouveau conseil d'administration pour l'année 2014

À la suite des élections, le nouveau conseil d'administration sera composé des personnes suivantes : M. Robert Martin, président; Mme Catherine Jasmin, secrétaire générale; Mmes Cassandra Blanchette, Jennyfer Godin-Cusson et Karine St-Denis des centres d'éducation des adultes (CEA); M. Adama Coulibaly, M. Jonathan Deraïche et Mme Lyse Rose des centres de formation professionnelle (CFP); Mmes Raymonde Douillard

et Cynthia Tessier des cégeps; Mme Johanne Bélisle, M. Yoann Inkel et Mme Fatine Kabbaj, des universités. M. Pierre Paquet, un spécialiste de l'éducation des adultes, siège également au conseil à titre de conseiller et de représentant de l'Institut de coopération de l'éducation des adultes (ICÉA), qui est responsable de l'organisation de la Semaine québécoise des adultes en formation.

15. Destruction des bulletins de vote

Sur proposition de M. Bruno Pelletier, appuyée par Mme Alexandra Chachai, il est résolu à l'unanimité de procéder à la destruction des bulletins de vote.

16. Mot de la présidence élue

M. Robert Martin remercie tous ceux et celles qui ont participé au Colloque et qui ont consacré toute une fin de semaine à discuter des enjeux concrets de l'éducation des adultes.

17. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Yvonne Ellis, appuyée par M. Samuel Bolduc, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Le président,

La secrétaire générale,

Robert Martin

Catherine Jasmin

Procès-verbal adopté le _____.



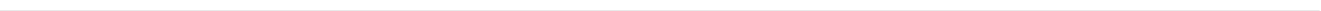
UN MANIFESTE
pour l'égalité des chances
en éducation des adultes

**11^eAssemblée
générale**

Le dimanche 14 juin

Rapport du président État de la situation du MQAF





Les temps sont très difficiles pour notre Mouvement, au point où son avenir est incertain. Le MQAF est né dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation (SQAF). Dès l'annonce de l'abolition de cette dernière, il était évident que les conséquences négatives seraient considérables.

En premier lieu, cette décision malheureuse nous prive de la dynamique nationale que la SQAF avait créée dans les commissions scolaires en général et dans les centres d'éducation des adultes (CEA) et les centres de formation professionnelle (CFP) en particulier. Le recrutement de délégués de ces établissements requerrait certes beaucoup de travail du fait qu'on dénombre environ 400 CEA et CFP au Québec, mais, grâce à la collaboration de ces établissements, nous sommes toujours parvenus à réunir un minimum de 100 personnes à chacun des 12 colloques que nous avons tenus de 2002 à 2014. Le point suivant illustre cette collaboration : au cours des dernières années, alors que nous étions en mesure de n'accueillir qu'un seul délégué par établissement, plusieurs CEA et CFP ont accepté volontiers de payer les frais d'un deuxième délégué.

L'intérêt sera sans doute moindre, mais nous ne voyons pas pourquoi la porte des CEA et des CFP nous serait dorénavant fermée et nous croyons que ces établissements maintiendront leur collaboration pour nos activités futures, soit des congrès, colloques, assemblées générales, tables rondes, etc.

Des difficultés financières à prévoir

L'avenir financier du MQAF est également précaire. L'abolition de la SQAF nous prive d'une contribution annuelle de 14 000 \$, le tiers de notre budget. Chaque année, nous sollicitons aussi tous les députés de l'Assemblée Nationale et bon nombre d'entre eux nous versaient quelques centaines de dollars. En sera-t-il de même à compter de maintenant? L'avenir nous le dira.

L'Association étudiante de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP) a joué un rôle très important dans la naissance et le développement du MQAF. Sous réserve des changements qui pourraient survenir dans la composition de l'équipe dirigeante au congrès biennal que cette association tiendra en novembre prochain, nous pourrions compter, pour la prochaine année, sur une contribution annuelle en argent de 5 000 \$ ainsi que sur les services occasionnels de son adjoint administratif pour le soutien technique (préparation des réunions, réservations d'hôtel, mise à jour des lettres, etc.) et de son rédacteur pour la production de mémoires et documents de toutes sortes. L'AGEEFEP continuera aussi à nous accueillir gratuitement dans ses locaux.

Priorité à la défense des droits

Dans l'avenir prévisible, nos ressources financières limitées ne nous permettront pas d'organiser des colloques comme ceux que nous avons tenus entre 2002 et 2014. Il semble toutefois possible de recentrer notre action sur la défense des droits collectifs et des droits des personnes.

En ce qui concerne les droits collectifs, nous disons et répétons depuis plusieurs années que l'avenir à moyen et à long terme du MQAF passe par l'inclusion des CEA et des CFP dans le

champ d'application de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Cela permettrait notamment à ces associations accréditées de percevoir des cotisations auprès de leurs membres et de payer une cotisation au MQAF.

Compte tenu du « printemps érable » de 2012, des grèves du printemps 2015 et de celles qui se dessinent pour l'automne 2015, le gouvernement actuel n'entend certainement pas amender la loi sur les associations étudiantes, entre autres, parce que cela déclencherait un vif débat sur la reconnaissance du droit de grèves des étudiants. Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. François Blais, a indiqué explicitement que la reconnaissance du droit de grève ne figurait pas dans ses cartons.

Un futur gouvernement fera-t-il preuve de plus d'ouverture en convoquant une commission parlementaire où le MQAF pourrait se faire entendre? Il faudra voir.

Entretemps, nous pouvons cependant rappeler au ministère de l'Éducation que les adultes des CEA et des CFP se trouvent dans un vide juridique puisque les dispositions de la Loi sur l'instruction publique sur la création et le fonctionnement des comités d'élèves ne s'appliquent qu'au secondaire régulier, pas à l'éducation des adultes.

Puisqu'il n'y a guère d'espoir de faire amender la loi sur les associations étudiantes dans un délai raisonnable, nous pouvons demander que des dispositions particulières soient introduites dans la Loi sur l'instruction publique pour permettre la création d'associations étudiantes adaptées aux besoins des adultes des CEA et des CFP. À notre sens, les droits consentis à ces associations devraient être similaires à ceux qu'accorde la loi sur les associations étudiantes. Une telle mesure permettrait d'éliminer une injustice et de combler un vide juridique qui est forcément gênant pour le gouvernement, tout en évitant le périlleux débat qu'entraînerait l'ouverture de la loi sur les associations étudiantes.

Pour le volet de défense des droits personnels, notre programme politique prévoit déjà la création d'une ligne 800, où les adultes des CEA et des CFP qui font face à des injustices et à des difficultés particulières pourraient obtenir aide et conseils. Pour exécuter cette tâche, nous croyons qu'il serait possible de recruter, comme bénévoles, des personnes à la retraite, des enseignants, des professionnels ou toute autre personne bien au fait de la réalité de l'éducation des adultes au secondaire.

Créer un secrétariat indépendant

En se positionnant comme organisme de défense des droits, le MQAF deviendrait admissible aux subventions accordées aux organismes engagés dans l'action communautaire. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dispose par ailleurs d'un programme permettant de payer les deux tiers du salaire d'un employé pour une période de six mois.

En profitant de ces programmes, le MQAF pourrait se doter de son propre secrétariat dans l'horizon des deux prochaines années, ce qui suppose l'embauche d'un employé permanent qui agira comme coordonnateur général. Le Mouvement devra aussi compter sur le bénévolat de ses membres. La création d'un secrétariat indépendant est indispensable pour poursuivre nos activités.

Nous devons aussi explorer la possibilité d'obtenir le statut d'organisme de charité, ce qui nous permettrait de remettre à nos donateurs des reçus donnant droit à des déductions



d'impôt, ce qui allège évidemment leurs contributions.

Pour ce qui est de l'éventuel coordonnateur, il devra être polyvalent, car il sera responsable de la ligne 800, des communications du Mouvement, de la mise à jour de la liste des CEA et des CFP, de la campagne de financement auprès de nombreux bailleurs de fonds potentiels et de l'encadrement des bénévoles pour nos diverses activités, tel que colloques, journées d'études, tables rondes, etc.

Suspension temporaire des Règlements généraux

Notre situation financière précaire ne nous permet plus de réunir un conseil d'administration de 15 membres. C'est pourquoi je suggère que nous nous en tenions provisoirement à un conseil d'administration réduit à sept membres, soit un président, un secrétaire général, un représentant des CEA, des CFP, des cégeps et des universités ainsi qu'un représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), ce dernier n'ayant pas le droit de vote.

Les activités de la dernière année

Un mot aussi des quelques activités auxquelles le MQAF a participé au cours de la dernière année. Le Mouvement s'est ainsi associé à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui avait participé à notre colloque en 2014, dans l'initiative « **Place à la persévérance** ». Celle-ci portait sur la formation générale et la formation professionnelle au secondaire. Cinq bourses de 500 \$ ont été décernées à des adultes particulièrement persévérants et l'une d'elles a été remise par le MQAF.

Nous avons aussi joint le Réseau de lutte à l'analphabétisme, qui a été créé conjointement par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) et le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ). De nombreux groupes populaires et communautaires ainsi que les grandes centrales syndicales y ont aussi adhéré. L'objectif de ce réseau consiste évidemment à créer un puissant groupe de pression pour rappeler au gouvernement qu'il doit agir pour diminuer le nombre de personnes faiblement alphabétisées.

Notre secrétaire générale, Mme Fatine Kabbaj, a par ailleurs participé au congrès du Regroupement québécois des intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA). Le seul nom de cet organisme illustre l'importance pour le MQAF d'être présent dans ce genre d'événements.

En février, nous étions aussi de l'événement « **Convergences pour la FGA** ». Environ 150 personnes, toutes étroitement engagées en formation générale des adultes, avaient répondu à l'appel de l'ICÉA. Nous y avons fait valoir que la pauvreté dans laquelle vivent de nombreux adultes de la FGA pose de sérieux problèmes au regard de la persévérance dans les études.

Comme président du MQAF, j'ai enfin été invité à intervenir à l'assemblée générale du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), dont un des thèmes cette année était l'équité et l'égalité des chances en éducation. Dans mon allocution et mes échanges, j'ai essentiellement transmis le message suivant : la pauvreté de nombreux étudiants adultes, surtout en FGA, est telle que l'égalité des chances est une fiction pour de trop nombreuses personnes. Entre autres, j'ai

insisté sur la précarité des enseignants en FGA et sur la difficulté pour les adultes souffrant de difficultés d'apprentissage d'avoir accès aux services professionnels. Cette intervention a eu un effet certain, comme en témoigne la lettre que m'a fait parvenir récemment le président du CSE et dont une copie vous a été transmise.

Plus récemment, en prévision de l'Assemblée mondiale du Conseil international de l'éducation des adultes, nous avons produit le Manifeste du MQAF Pour l'équité et l'égalité des chances en formation des adultes au Québec. Ce document, dont il existe une version anglaise, reprend les principaux points du programme politique du Mouvement. Il sera présenté à l'atelier de l'Assemblée mondiale qu'anamera le MQAF, où seront également présents des étudiants adultes du Chili, d'Afrique du Sud et d'Irlande. Ultérieurement, le Manifeste, qui sera disponible sur notre site Internet, sera évidemment utilisé pour faire connaître notre Mouvement et ses revendications.

Ce sont donc là mes principales constatations en ce mois de mai 2015. C'est sur cette base que nous devons présenter à notre assemblée générale un certain nombre de propositions, propositions qui modifieraient les structures actuelles du MQAF et qui constitueraient le mandat du prochain conseil du MQAF.

Propositions

Considérant que l'abolition de la Semaine québécoise des adultes en formation (SQAF) précarise le MQAF en le privant de la subvention de 14 000 \$ qu'il recevait pour l'organisation de son colloque national, tout en rendant plus difficile la sollicitation des autres partenaires qui contribuaient financièrement à notre Mouvement dans le cadre de la SQAF;

considérant que le MQAF estime depuis plusieurs années que l'avenir à long terme du Mouvement passe par l'inclusion des centres d'éducation des adultes (CEA) et des centres de formation professionnelle (CFP) des commissions scolaire dans le champ d'application de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants;

considérant que, dans le contexte politique annuel, il est hautement improbable que le gouvernement du Québec, dans un avenir prévisible, amende la loi sur les associations étudiantes pour y inclure les CEA et les CFP;

considérant que, malgré les difficultés actuelles, il est primordial d'assurer la survie du MQAF.

Il est proposé :

- 1. De suspendre, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, les Règlements généraux du Mouvement et, afin de minimiser les dépenses, de réduire de 15 à 7 le nombre de membres du conseil d'administration, soit un président, un secrétaire général, un représentant des CEA, des CFP, des cégeps et des universités ainsi qu'un représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), ce dernier ne disposant pas du droit de vote.**
- 2. De donner au prochain conseil d'administration le mandat prioritaire d'assurer la survie financière du Mouvement :**



- a) En prenant les mesures pour rendre le MQAF admissible aux organismes subventionnaires de l'action communautaire;
 - b) En prenant les mesures pour que le MQAF soit reconnu comme un organisme dit de charité autorisé à émettre à ses donateurs des reçus aux fins de l'impôt;
 - c) En explorant toutes les autres sources possibles d'aide financière, notamment les fondations philanthropiques, les clubs sociaux, les communautés religieuses, etc.
3. De créer, dès que les ressources financières le permettront, un poste de coordonnateur dont les responsabilités consisteraient à assurer le secrétariat, les communications du Mouvement, la mise à jour de nos interlocuteurs dans les CEA et les CFP, la campagne de financement auprès des bailleurs de fonds potentiels, l'encadrement des bénévoles lors de nos activités ainsi que toute autre tâche que lui confierait le conseil d'administration.
4. De réorienter l'action du MQAF vers la défense des droits collectifs et individuels :
- a) En continuant de revendiquer l'inclusion des centres d'éducation des adultes (CEA) et des centres de formation professionnelle (CFP) dans le champ d'application de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants ou, à défaut de le faire, d'ajouter à la Loi sur l'instruction publique des dispositions permettant aux adultes des CEA et des CFP de créer des associations étudiantes adaptées aux besoins des adultes et jouissant de droits similaires à ceux consentis dans la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.
 - b) En créant une ligne 800, tel que le préconise déjà le programme politique du Mouvement, où les adultes victimes d'injustices ou de problèmes particuliers pourraient obtenir aide et conseils.
5. D'adopter le Manifeste Pour l'équité et l'égalité des chances en éducation des adultes au Québec.
6. De revendiquer le retour de la Semaine québécoise des adultes en formation afin que le Québec se joigne à nouveau à la quarantaine de pays qui consacrent une semaine à la promotion et à la célébration de l'éducation et de la formation des adultes.

UN MANIFESTE
pour l'égalité des chances
en éducation des adultes

**11^eAssemblée
générale**

Le dimanche 14 juin

États financiers 2014



**Mouvement Québécois des Adultes en Formation
Bilan au 31 décembre 2014**

ACTIF

Actifs à court terme

Part de qualification	5,00	
Compte courant	53 439,05	
Total de l'encaisse	<u>53 439,05</u>	53 444,05
Comptes clients	2 275,00	
Total à recevoir	<u>2 275,00</u>	2 275,00
Frais payé d'avance		150,00
Total actifs à court terme		<u><u>55 869,05</u></u>

TOTAL ACTIF 55 869,05

PASSIF

Passif à court terme

Comptes fournisseurs		2 056,22
Frais courus à payer		294,46
Total du passif à court terme		<u>2 350,68</u>

TOTAL PASSIF 2 350,68

AVOIR DES PROPRIÉTAIRES

Bénéfices non répartis

Bénéfices non répartis- exer. préc.		44 992,14
Bénéfice net		8 526,23
Total des bénéfices non répartis		<u>53 518,37</u>

TOTAL AVOIR DES PROPRIÉTAIRES 53 518,37

PASSIF ET AVOIR 55 869,05



UN MANIFESTE
pour l'égalité des chances
en éducation des adultes

**11^eAssemblée
générale** Le dimanche 14 juin

État des résultats du MQAF

Mouvement Québécois des Adultes en Formation

État des résultats au 31 décembre 2014

PRODUIT		Réel 2 013	Prévision 2014	Réel 2 014	Écart réel vs Prév.
Revenus du colloque	Annexe A	41 654	43 000	38 694	(4 306)
Produit divers		16	-	-	-
TOTAL PRODUIT		41 669	43 000	38 694	(4 306)
CHARGE					
Dépenses du colloque	Annexe A	27 045	27 525	21 966	(5 559)
Dépenses du c.a.	Annexe B	8 718	7 300	4 947	(2 353)
Subventions		350	250	250	-
Affiliations-cotisations		307	300	444	144
Contractuels		-	-	605	605
Contractuels-Représentativité		3 533	2 500	-	(2 500)
Déplacement-Représentativité		837	1 000	-	(1 000)
Déplacement		-	-	-	-
Représentation		161	200	166	(34)
Inscription aux Colloques-Forum .		-	-	270	270
Hébergement		-	-	-	-
Communiqués de presse		998	500	466	(34)
Intérêt & frais bancaires		327	350	261	(89)
Fournitures de bureau		768	300	324	24
Frais de bureau		339	100	34	(66)
Communications		634	500	334	(166)
Formation		1 376	-	100	100
TOTAL CHARGE		45 391	40 825	30 168	(10 657)
BÉNÉFICE NET		(3 722)	2 175	8 526	6 351

ANNEXE A

PRODUITS	Réel 2 013	Prévision 2014	Réel 2 014	Écart réel vs Prév.
Subvention AGEFEP	10 000	10 000	10 000	-
Députés	6 152	6 000	1 713	(4 287)
Subvention UNESCO	-	-	-	-
Subvention ICEA	13 000	13 000	12 250	(750)
Commandites	9 439	10 000	11 505	1 505
Contribution des centres	3 063	4 000	3 226	(774)
TOTAL PRODUITS COLLOQUE	41 654	43 000	38 694	(4 306)
CHARGES				
Repas durant déplacement	2 785	2 800	3 205	405
Contractuels	-	-	668	668
Déplacement	5 306	5 000	2 636	(2 364)
Navette hôtel- UdeM	1 097	1 000	1 053	53
Transport-Avion	838	1 000	861	(139)
Déjeuners hôtel	899	1 000	362	(638)
Stationnement-hôtel	345	250	69	(181)
Hébergement	8 631	9 000	7 127	(1 873)
Accueil et réception	892	1 000	497	(503)
Traiteur	3 398	3 500	3 658	158
Publicité	-	-	200	200
Fournitures de bureau	274	300	-	(300)
Frais postaux	664	500	399	(101)
Frais de bureau	92	100	-	(100)
Impression	1 522	1 500	983	(517)
Gardiennage	-	200	-	(200)
Photos	125	125	150	25
Communications	176	250	99	(151)
TOTAL DES CHARGES	27 045	27 525	21 966	(5 559)
BÉNÉFICE (PERTE)	14 609	15 475	16 728	1 253

ANNEXE B

CHARGES	Réel 2 013	Prévision 2014	Réel 2 014	Écart réel vs Prév.
Repas durant déplacement	1 089	800	612	(188)
Déjeuners hôtel	-	-	-	-
Déplacement	2 287	2 000	1 533	(467)
Stationnement-hôtel	161	-	-	-
Frais postaux	-	200	-	(200)
Accueil et réception	1 360	1 000	244	(756)
Traiteur	277	300	775	475
Hébergement	3 534	3 000	1 784	(1 216)
Fournitures de bureau	10	-	-	-
Communications	-	-	-	-
TOTAL DES CHARGES	8 718	7 300	4 947	(2 353)

Procédures d'élection

L'élection des délégués au Conseil d'administration du MQAF se déroule lors de l'assemblée générale. Tel que stipulé au point 4 des Règlements généraux du MQAF, alinéa 4.1, l'assemblée générale se compose des personnes déléguées par les associations locales de chacun des quatre groupes de membres. Chaque CFP, CEA, cégep ou université dispose de trois (3) délégués à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration, tel que stipulé au chapitre V, point 5 des Règlements généraux du MQAF, alinéa 5.1, se compose de 15 personnes :

- a) Le président et le secrétaire trésorier, élus par l'assemblée générale ;
- b) Douze (12) étudiants et étudiantes provenant à parts égales (3) des CEA, des CFP, des cégeps et des universités, élus par leurs pairs¹ ;
- c) Un (1) conseiller sans droit de vote représentant l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), nommé par l'institut et approuvé par le Conseil.

Au moment d'élire leurs représentants, chaque délégation se regroupe dans un local identifié à cette fin. Les candidats intéressés prennent alors la parole pour expliquer, en deux minutes, leur motivation à occuper une telle fonction. Après quoi, les délégués présents sont appelés à voter pour trois candidats de leur choix. Les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes sont alors déclarés élus et, par la même occasion, représentants de leur groupe au conseil d'administration.

Fonctionnement d'un conseil de direction

Le conseil de direction du MQAF se réunit plus ou moins aux deux mois afin de faire le suivi des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale et de discuter de ce qui se passe en éducation des adultes aux Québec.

Ces rencontres se déroulent le samedi ou le dimanche, vos frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge du MQAF*. Même si vous n'avez jamais siégé à un conseil d'administration, vous pouvez poser votre candidature. Il s'agit d'une expérience enrichissante et d'un milieu d'échanges avec d'autres étudiants adultes qui ont, comme vous, décidé de s'impliquer pour défendre les droits des adultes en formation et de tenter d'améliorer l'accessibilité et l'encadrement de ces adultes qui ont à cœur de réussir.

*Tous les frais sont remboursés selon les barèmes établis dans le règlement sur le remboursement des dépenses admissibles du MQAF.

¹ Élections des représentants des CEA, des CFP, des cégeps et des universités.

